

## **Compte-rendu de la réunion n° 5 du bureau**

-----

La réunion se tient en sous-préfecture de PITHIVIERS, le 18 octobre 2002, sous la présidence de M. Paul MASSON.

M. MASSON ouvre la séance à 9h30 et fait part des excuses de :

- M. le Préfet de la région Ile-de-France, représenté par M. VERJUS de la DIREN Ile-de-France,
- M. le Directeur Régional de l'Environnement du Centre, représenté par M. LE COZ,
- M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt du Loiret, représenté par M. GENERE,
- M. le Directeur de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne représenté par M. BILLAULT
- M. RENAULT, Maire de Patay,
- Mme CHEDOMME du Conseil Régional d'Ile-de-France,
- M. CARE du Conseil régional du Centre.

Assistaient également à la réunion :

- M. le Sous-Préfet de PITHIVIERS,
- Melle POIRIER, chargée de mission eau au syndicat du pays Beauce – Gâtinais en Pithiverais,
- M. KOVACS, Melle PURDUE, Melle CHAMPETIER, du bureau d'étude SEPIA-Conseil.
- M. CHERRIER de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie,
- M. ESTIER et Mme GRAND du Conseil Général de l'Essonne
- Mme GUILMAULT du P.N.R. Gâtinais Français
- M FAVRE de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne
- M. VERLEY de la DIREN Centre.

La liste des personnes présentes est en annexe.

### **1/ Approbation du compte rendu de la réunion n° 4 du 5 juillet 2002**

**Le compte-rendu qui n'appelle pas de remarque est approuvé.**

### **2/ Examen de la situation des dépenses d'élaboration du SAGE pour la structure porteuse**

Le projet de budget présenté par la DIREN Centre s'inspire des expériences acquises sur d'autres SAGE, il prévoit le recrutement d'un animateur de niveau Bac + 5 ainsi qu'un 1/2 temps de secrétariat.

Ce projet intègre également les coûts liés à la réalisation des études, étant entendu que l'engagement de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, en tant que maître d'ouvrage, se limite à la réalisation des études de phases 1 et 2 « Etat des lieux et diagnostic ».

Le poste fonctionnement général est estimé à 92 Keuros (dont 60 Keuros en frais de personnel et 32 Keuros en administration générale).

Le coût des études est évalué à 100 Keuros en première estimation, sous réserve d'ajustement.

M. MASSON rappelle les accords de principe formulés par les conseils régionaux Centre et Ile-de-France pour participer au financement du fonctionnement de la structure porteuse et des études.

Les Agences de l'eau Loire-Bretagne et Seine-Normandie confirment également leur participation dans les limites fixées par le 7<sup>ème</sup> programme, selon le taux de 50% (à partager entre les 2 agences).

Elles informent également les membres du bureau des modifications proposées par les projets de 8<sup>ème</sup> programme qui prévoient une dégressivité de la participation des Agences au financement de l'animation des SAGE. M. FAVRE convient cependant que cette nouvelle mesure, si elle est adoptée, devra être mise en œuvre avec une certaine souplesse sous peine de mettre en difficulté les structures porteuses.

M. ESTIER représentant le Conseil Général de l'Essonne, annonce la possibilité d'une participation financière du Département à hauteur de 10 % sur 3 ans et dans la limite de 8 000 euros.

M. SACHOT précise que sur le plan juridique, rien ne s'oppose à une participation à 100 % des partenaires sur le fonctionnement, la règle des 80 % ne s'appliquant qu'à l'investissement.

**Le bureau se prononce favorablement sur le projet de budget .**

**Il charge le président de saisir les présidents des 2 conseils régionaux sur la base de ce projet afin d'obtenir confirmation de leur participation financière et de solliciter également celle des 6 conseils généraux.**

### **3/ Examen de la version finale du rapport Etat des lieux établi par les bureaux d'études SEPIA et ANTEA**

M. BILLAUT précise que la version finale du rapport a été examinée par le comité de pilotage le 20/09/02 à l'exception du chapitre traitant des aspects socio-économiques et de la plaquette.

SEPIA remet aux membres du bureau une note apportant les éléments de réponse aux questions soulevées lors de la réunion du bureau du 5 juillet 2002.

La présentation du rapport par SEPIA soulève un certain nombre de questions et remarques sur des points qu'il conviendra de préciser notamment :

- ✓ Le nombre d'irrigants concernés par le SAGE Beauce,
- ✓ La période de recharge du complexe aquifère,
- ✓ La part de la Beauce dans la SAU nationale,
- ✓ L'absence d'information sur l'état d'avancement de la procédure de protection des captages AEP.

Sur ce dernier point, le bureau regrette que l'ensemble des informations sollicitées concernant l'eau potable n'aient pas été communiquées par les DDASS et les DRASS, malgré les lettres adressées le 22 juillet par M. MASSON aux DRASS Centre et Ile-de-France.

M. MASSON demande à ce que cet état de fait soit consigné dans le rapport d'étude.

Il est demandé à SEPIA de préciser le chapitre traitant des sites et sols pollués pour lequel une grande rigueur est nécessaire pour le choix des termes utilisés afin d'éviter toute confusion ou polémique.

Par ailleurs, SEPIA veillera à ne pas stigmatiser le site d'Outarville - dossier sur lequel M. SACHOT précise que des teneurs en plomb supérieures aux normes ont été constatées localement dans le sol mais sans dépassement des normes de qualité pour l'eau -. Les dernières expertises concluent par ailleurs à l'absence de risques de migration de cet élément.

M. LIROCHON exprime son désaccord sur l'association faite, page 12 du rapport, entre les forts taux de nitrates et des concentrations en produits phytosanitaires non négligeables.

La DIREN Centre a transmis à SEPIA des informations sur le régime des installations classées qui seront intégrées au rapport.

Pour ce qui concerne le volet socio-économique, considérant les difficultés pour accéder à ce type d'information (données agglomérées par type d'activité et par unité administrative), mais également qu'il apporte néanmoins des éléments d'appréciation du poids des différentes activités. Le travail, bien qu'en deçà des attentes du cahier des charges, peut être considéré comme suffisant.

Le projet de plaquette, en format 6 pages A 4, ayant été transmis aux membres du bureau la veille de la réunion, est discuté sur la forme plus que le fond et nécessitera une nouvelle validation du comité de pilotage.

Les membres du comité de pilotage constatent la nette amélioration de la forme de la plaquette par rapport à la version initiale présentée le 20/09/02.

Le projet appelle les remarques suivantes :

- ✓ Page de couverture :
  - nuancer l'image d'une vaste plaine agricole en intégrant des photos présentant l'urbanisation, la forêt, les habitats,
- ✓ Dans le sous-titre, remplacer « chargé de la mise en œuvre du SAGE » par « chargé de l'élaboration du SAGE ».
- ✓ 2<sup>ème</sup> page : intégrer une coupe géologique synthétique du complexe aquifère,
- ✓ Sur le fond :
  - nuancer le caractère pessimiste de certaines affirmations notamment pour ce qui concerne les aspects qualitatifs et les éventuelles menaces sur les usagers de l'eau,
  - mettre en avant la valeur patrimoniale de la nappe,
  - rappeler les principes de la loi sur l'eau et l'esprit novateur des SAGE (moyen de concertation entre l'Etat, les collectivités et les usagers).

Le bureau souhaite que le rapport d'étude ainsi que la plaquette, fassent l'objet d'une ultime validation par le Comité de pilotage avant présentation à la CLE. Les remarques sur ces documents sont à transmettre, dans les meilleurs délais, à l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, maître d'ouvrage de l'étude.

Le bureau d'études soumettra par ailleurs, pour validation, les éléments de présentation du rapport d'étude à M. MASSON, avant leur présentation à la CLE.

#### 4/ Examen du rapport d'activité pour l'année 2001

Le projet de rapport d'activité proposé par la DIREN Centre qui porte sur la période 2001-2002, s'est attaché à décrire les actions engagées par la CLE et son bureau. Il insiste sur l'importance du rôle du bureau au travers des activités de recherche d'une solution pour la maîtrise d'ouvrage des études et l'animation de la démarche et l'organisation du lancement et le suivi de la réalisation des études préalables.

**Le rapport d'activité est validé en l'état par le bureau.**

#### 5/ SAGE Loir

M. MASSON informe les membres de son intervention auprès de M le préfet de la région Centre comme cela avait été convenu lors de la précédente réunion du bureau de juillet.

Une réunion sur ce dossier s'est tenue le 3 octobre 2002 sous la présidence du DIREN Centre en présence de M. MASSON, de MM. les Sous préfets de Pithiviers et de la Flèche, de l'AELB et de la DIREN Pays de Loire. Lors de cette réunion, il a été convenu qu'il faut concilier plusieurs objectifs :

- ✓ garantir la poursuite de la démarche du SAGE de Beauce qui procède d'une approche globale et cohérente sur le périmètre de l'ensemble de la nappe indépendamment des limites de bassins versants des cours d'eau,
- ✓ assurer la plus grande clarté administrative qui milite pour que les objectifs de gestion de l'eau auxquels seront soumises les communes situées en Beauce se trouvent réunies dans un seul SAGE,
- ✓ donner à la future CLE du SAGE du Loir, les moyens de mener une réflexion sur l'ensemble du bassin de ce cours d'eau. Le comité de bassin Loire Bretagne sera très attentif à ce point

Dans ce but, la proposition suivante a été élaborée et est soumise au bureau :

1°/ concernant le périmètre :

Le projet initial de périmètre du SAGE Loir se fonde exclusivement sur des critères topographiques. Or, en Beauce il est admis que l'alimentation des cours d'eau n'est pas liée exclusivement à la topographie. Il est proposé un périmètre réduit incluant :

- ✓ communes pour lesquelles les écoulements souterrains de la nappe des calcaires de Beauce s'effectuent en direction du Loir (sur la base de la piézométrie basses eaux de 1994),
- ✓ communes pour lesquelles les écoulements de surface, permanents et intermittents s'effectuent en direction du Loir.

Une carte reprenant ce projet de périmètre et identifiant les communes concernées est remise aux membres du bureau.

2°/ concernant les modalités d'élaboration des SAGE, il est proposé que :

- ✓ l'arrêté fixant le périmètre du SAGE Loir identifiera les communes déjà inscrites au périmètre du SAGE Beauce,
- ✓ La CLE Beauce proposera les élus qui représenteront les communes et cantons qui relèvent des deux périmètres,
- ✓ les dispositions du SAGE Loir ne pourront être rendues applicables dans les communes de Beauce que par intégration dans le SAGE Beauce, après examen éventuel par une commission mixte sur demande de la CLE du SAGE de Beauce

M. MASSON considère que le compromis trouvé confirme le bureau dans sa position de considérer le SAGE Beauce comme traitant des eaux souterraines et superficielles et que ces principes pourraient être mis en œuvre sur les autres bassins, qui interfèrent avec le SAGE Beauce et pour lesquels des démarches SAGE sont engagées ou pressenties.

Le bureau se prononce favorablement sur la proposition ainsi présentée

Mme GUILMAULT informe le bureau que le PNR Gâtinais Français n'est pas favorable à la mise en œuvre d'un nouveau SAGE sur le même périmètre que celui du SAGE Beauce et qu'il a délibéré en ce sens.

M. ESTIER constate que la position du PNR Gâtinais n'est pas représentative de celle des collectivités de l'Essonne qui souhaitent un SAGE sur le bassin de l'Essonne.

M. MASSON considère qu'il est tout à fait envisageable de prendre en compte les problématiques spécifiques à l'Essonne – commission géographique à créer au sein de la CLE Beauce - sans mettre en œuvre un SAGE spécifique à ce bassin.

M. MASSON salue la forte implication de M. le Sous préfet de Pithiviers sur ce dossier.

## **6/ Questions diverses**

M. LE COZ va relancer le conseil régional d'Ile-de-France afin qu'il désigne le remplaçant de M. RIST.

Il importe également que le suppléant de M. RENAULT soit désigné.

**L'ordre du jour étant épuisé M. MASSON lève la séance.**

le Secrétaire

le Président

Didier LE COZ

Paul MASSON

**Compte-rendu réunion n° 5 du bureau de la  
C. L. E. du SAGE « Beauce » du 18/10/02**

**LISTE DES MEMBRES PRESENTS**

**1<sup>er</sup> collège : collectivités**

- M. COCHET Maire de Villeromain
- M. MASSON Président
- Mme LASNE Maire de Fay les Nemours (77)
- M. ROBERT Maire de Viabon (28)
- Mme GUILMAULT Représentant le Président PNR Gâtinais-Français

**2<sup>ème</sup> collège : usagers**

- M. LIROCHON Président Chambre d'Agriculture Eure-et-Loir
- M. de WATRIGANT Conseiller technique CCI du Centre
- M. KIRGO Membre UFC du Centre
- M. RENARD Directeur de Nature Centre

**3<sup>ème</sup> collège : Etat**

- M. VERJUS (DIREN Ile de France) représentant M. le Préfet d'Ile de France
- M. LE COZ représentant M. le Directeur Régional de l'Environnement du Centre
- M. GENERE représentant M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt du Loiret
- MM. BILLAULT et FAVRE représentant M. le Directeur de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne

Ont également assisté à la réunion :

- M. ESTIER et Mme GRAND Représentants M. le président du C.G. Essonne
- M. CHERRIER Représentant M. le Directeur de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie
- M. LELUC Président de l'Association des irrigants du Loiret
- M. SACHOT Sous-Préfet de Pithiviers
- Melle POIRIER Syndicat de pays Beauce – Gâtinais en Pithiverais
- Melles PURDUE et CHAMPETIER, M. KOVACS Bureau d'étude SEPIA-Conseils
- M. VERLEY DIREN Centre